

Tableau des taux

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

Ce document s'adresse à tout transporteur titulaire d'un permis relatif à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA). Il contient le tableau des taux de taxe applicables à chaque type de carburant en vigueur pour le trimestre visé, les taux d'intérêt relatifs à l'IFTA et des renseignements concernant certaines provinces ou certains États membres. Les taux sont exprimés en dollars canadiens par litre de carburant, sauf les exceptions mentionnées à la partie « Renseignements sur le tableau des taux ».

Taux en dollars canadiens pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022

Conversion : 1 \$ US = 1,2580 \$ CA GNL = 1 gallon US = 3,7854 litres = 6,06 lb = 2,75 kg
1 \$ CA = 0,7949 \$ US GNC = 126,67 pi³ = 3,59 m³ = 5,66 lb = 2,57 kg
1 mille = 1,6093 km 1 gallon US = 0,833 gallon impérial

Pour plus d'information, consultez le site Internet de Revenu Québec à revenuquebec.ca.

Provinces ou États membres	Information complémentaire et code	Essence	Mazout non coloré (diesel)	Essence-éthanol (gazohol)	Gaz propane	GNL	GNC	Éthanol	Méthanol	E-85	M-85	A-55	Biodiesel	Électricité ¹	Hydrogène ¹
ALABAMA		AL 0,0931	0,0964	0,0931	0,0964	0,0265	0,0265	0,0931	0,0931	0,0931	0,0931	0,0931	0,0964		
ALBERTA		AB 0,0000	0,0000	0,0000	0,0940	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000		
ARIZONA		AZ 0,0599	0,0864	0,0599	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0599	0,0599	0,0000	0,0864		
ARKANSAS		AR 0,0814	0,0947	0,0814	0,0548	0,0166	0,0166	0,0814	0,0814	0,0814	0,0814	0,0000	0,0947		
CALIFORNIE		CA 0,0000	0,2417	0,0000	0,0200	0,0338	0,0294	0,0299	0,0299	0,0299	0,0299	0,2417	0,2417		
CAROLINE DU NORD		NC 0,1279	0,1279	0,1279	0,1279	0,1279	0,1279	0,1279	0,1279	0,1279	0,1279	0,1279	0,1279		0,1279
CAROLINE DU SUD		SC 0,0864	0,0864	0,0864	0,0864	0,0864	0,0864	0,0864	0,0864	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000		
COLOMBIE-BRITANNIQUE		BC 0,2555	0,2801	0,2555	0,1044	0,1376	0,0979	0,2555	0,0549	0,2555	0,0632	0,2801	0,2801		
COLORADO		CO 0,0731	0,0682	0,0731	0,0449	0,0399	0,0608	0,0731	0,0731	0,0731	0,0731	0,0731	0,0682		
CONNECTICUT		CT 0,0832	0,1332	0,0832	0,0864	0,0864	0,0864	0,0832	0,0832	0,0832	0,0832	0,0832	0,1332		
DAKOTA DU NORD		ND 0,0765	0,0765	0,0765	0,0765	0,0000	0,0765	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0765		
DAKOTA DU SUD		SD 0,0000	0,0931	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0931		
DELAWARE		DE 0,0765	0,0731	0,0765	0,0731	0,0731	0,0731	0,0765	0,0765	0,0731	0,0731	0,0731	0,0731		
FLORIDE		FL 0,1213	0,1209	0,1213	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,1209		
GEORGIE		GA 0,0967	0,1083	0,0967	0,0967	0,0967	0,0967	0,0967	0,0967	0,0967	0,0967	0,0967	0,1083		
IDAHO		ID 0,1063	0,1063	0,0000	0,0771	0,1160	0,1063	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,1063	0,1063		0,1063
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD		PE 0,1510	0,2220	0,1510	0,0000	0,2118	0,1434	0,1510	0,1176	0,1510	0,1226	0,1225	0,0000		
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	2022-05-09	PE 0,1952	0,2756	0,1952	0,0000	0,2513	0,1826	0,1952	0,1396	0,1952	0,1479	0,1477	0,0000		
ILLINOIS		IL 0,1858	0,2085	0,1858	0,2051	0,2071	0,1612	0,1858	0,1858	0,1858	0,1858	0,1858	0,2085		
INDIANA		IN 0,1063	0,1761	0,1063	0,0000	0,1761	0,1761	0,1063	0,1063	0,1063	0,1063	0,1063	0,1761		
INDIANA	(SURTAXE)	IN			0,1761										
IOWA		IA 0,0998	0,1081	0,0998	0,0998	0,1081	0,1030	0,0798	0,0998	0,0798	0,0998	0,0998	0,1010		0,2160
KANSAS		KS 0,0798	0,0864	0,0798	0,0765	0,0864	0,0798	0,0798	0,0864	0,0565	0,0798	0,0864	0,0864		
KENTUCKY		KY 0,0818	0,0718	0,0818	0,0818	0,0718	0,0718	0,0818	0,0818	0,0818	0,0818	0,0718	0,0718		
KENTUCKY	(SURTAXE)	KY 0,0146	0,0338	0,0146	0,0146	0,0338	0,0338	0,0146	0,0146	0,0146	0,0146	0,0338	0,0338		
LOUISIANE		LA 0,0664	0,0664	0,0664	0,0486	0,0664	0,0664	0,0664	0,0664	0,0664	0,0664	0,0664	0,0664		
MAINE		ME 0,0000	0,1037	0,0000	0,0728	0,0591	0,1023	0,0658	0,0488	0,0000	0,0000	0,0000	0,1037		
MANITOBA		MB 0,1400	0,1400	0,1400	0,0300	0,1000	0,1000	0,1400	0,1400	0,1400	0,1400	0,1400	0,1400		
MARYLAND		MD 0,1200	0,1225	0,1200	0,1200	0,1200	0,1200	0,1200	0,1200	0,1200	0,0000	0,0000	0,1225		
MASSACHUSETTS		MA 0,0798	0,0798	0,0798	0,0951	0,0951	0,0951	0,0798	0,0798	0,0798	0,0798	0,0798	0,0798		
MICHIGAN		MI 0,1672	0,1878	0,1672	0,1878	0,1878	0,1672	0,1672	0,1672	0,1672	0,1672	0,1878	0,1878		0,1878

1. Si votre ou vos véhicules motorisés admissibles fonctionnent à l'électricité ou à l'hydrogène, veuillez communiquer avec le Centre de traitement IFTA afin d'obtenir plus d'information sur les taux et la procédure applicables.

Tableau des taux (suite)

Entente internationale concernant la taxe sur les carburants – IFTA

Taux en dollars canadiens pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022

Conversion : 1 \$ US = 1,2580 \$ CA GNL = 1 gallon US = 3,7854 litres = 6,06 lb = 2,75 kg
 1 \$ CA = 0,7949 \$ US GNC = 126,67 pi³ = 3,59 m³ = 5,66 lb = 2,57 kg
 1 mille = 1,6093 km 1 gallon US = 0,833 gallon impérial

Pour plus d'information, consultez le site Internet de Revenu Québec à revenuquebec.ca.

Provinces ou États membres	Information complémentaire et code	Essence	Mazout non coloré (diesel)	Essence-éthanol (gazohol)	Gaz propane	GNL	GNC	Éthanol	Méthanol	E-85	M-85	A-55	Biodiesel	Électricité ¹	Hydrogène ¹
MINNESOTA	MN	0,0947	0,0947	0,0947	0,0710	0,0569	0,0947	0,0947	0,0947	0,0673	0,0000	0,0947	0,0947		
MISSISSIPPI	MS	0,0599	0,0599	0,0599	0,0565	0,0599	0,0757	0,0599	0,0599	0,0599	0,0599	0,0599	0,0599		
MISSOURI	MO	0,0648	0,0648	0,0648	0,0366	0,0366	0,0366	0,0648	0,0000	0,0648	0,0648	0,0000	0,0648		
MONTANA	MT	0,0000	0,0983	0,0000	0,0172	0,0000	0,0233	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0983		
NEBRASKA	NE	0,0824	0,0824	0,0824	0,0824	0,0824	0,0824	0,0824	0,0824	0,0824	0,0824	0,0824	0,0824		0,0824
NEVADA	NV	0,0765	0,0897	0,0765	0,0213	0,0897	0,0698	0,0765	0,0765	0,0765	0,0000	0,0632	0,0897		
NEW HAMPSHIRE	NH	0,0000	0,0738	0,0000	0,0738	0,0738	0,0738	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0738		
NEW JERSEY	NJ	0,1409	0,1642	0,1409	0,1235	0,0000	0,0000	0,1409	0,1409	0,1409	0,1409	0,1409	0,1642		
NEW YORK	NY	0,1372	0,1315	0,1372	0,0798	0,0000	0,0000	0,1372	0,1372	0,0000	0,1372	0,1372	0,0000		
NOUVEAU-BRUNSWICK	NB	0,2192	0,2886	0,2192	0,1444	0,2524	0,2524	0,1087	0,1636	0,2192	0,1636	0,2886	0,2886		
NOUVEAU-MEXIQUE	NM	0,0000	0,0698	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000		
NOUVELLE-ÉCOSSE	NS	0,1550	0,1540	0,1550	0,0700	0,1540	0,1540	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,1540		
OHIO	OH	0,1279	0,1562	0,1279	0,1562	0,1562	0,0998	0,1279	0,1279	0,1279	0,1279	0,1562	0,1562		
OKLAHOMA	OK	0,0632	0,0632	0,0632	0,0532	0,0166	0,0166	0,0632	0,0632	0,0632	0,0632	0,0632	0,0632		
ONTARIO	ON	0,1470	0,1430	0,1470	0,0430	0,0000	0,0000	0,1470	0,0000	0,1470	0,1470	0,1470	0,1430		
OREGON	OR	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000		
PENNSYLVANIE	PA	0,1915	0,2463	0,1915	0,1413	0,2154	0,1915	0,1277	0,0961	0,1372	0,1103	0,2463	0,2463	0,0057	0,1915
QUÉBEC	QC	0,1920	0,2020	0,1920	0,0000	0,0000	0,0000	0,2020	0,1920	0,2020	0,1920	0,2020	0,2020		
RHODE ISLAND	RI	0,1130	0,1130	0,1130	0,1130	0,1130	0,0000	0,1130	0,1130	0,1130	0,1130	0,1130	0,1130		
SASKATCHEWAN	SK	0,1500	0,1500	0,1500	0,0900	0,0000	0,0000	0,1500	0,1500	0,1500	0,1500	0,1500	0,1500		
T.-N.-ET-LABRADOR	2022-04-01 NL	0,2334	0,2723	0,0000	0,1319	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000		
T.-N.-ET-LABRADOR	2022-05-01 NL	0,2555	0,2991	0,0000	0,1474	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000		
T.-N.-ET-LABRADOR	2022-06-02 NL	0,1855	0,2291	0,0000	0,1474	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000		
TENNESSEE	TN	0,0864	0,0897	0,0864	0,0731	0,0698	0,0698	0,0864	0,0864	0,0864	0,0864	0,0864	0,0897		
TEXAS	TX	0,0664	0,0664	0,0664	0,0000	0,0498	0,0498	0,0664	0,0664	0,0664	0,0664	0,0664	0,0664		0,0581
UTAH	UT	0,1061	0,1061	0,1061	0,0000	0,0581	0,0581	0,1061	0,1061	0,1061	0,1061	0,1061	0,1061		
VERMONT	VT	0,0000	0,1030	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000		
VIRGINIE	VA	0,0871	0,0897	0,0871	0,0871	0,0980	0,0871	0,0871	0,0871	0,0871	0,0871	0,0871	0,0897		
VIRGINIE	(SURTAXE) VA	0,0488	0,0462	0,0488	0,0488	0,0552	0,0488	0,0488	0,0488	0,0488	0,0488	0,0488	0,0462		
VIRGINIE-OCCIDENTALE	WV	0,1186	0,1186	0,1186	0,0738	0,0532	0,0828	0,1186	0,1186	0,1186	0,1186	0,1186	0,1186		
WASHINGTON	WA	0,1642	0,1642	0,1642	0,0000	0,0000	0,0000	0,1642	0,1642	0,1642	0,1642	0,1642	0,1642		
WISCONSIN	WI	0,1093	0,1093	0,1093	0,0751	0,0654	0,0821	0,1093	0,1093	0,1093	0,1093	0,1093	0,1093		0,0798
WYOMING	WY	0,0798	0,0798	0,0798	0,0798	0,0798	0,0798	0,0000	0,0000	0,0798	0,0798	0,0798	0,0798		

1. Si votre ou vos véhicules motorisés admissibles fonctionnent à l'électricité ou à l'hydrogène, veuillez communiquer avec le Centre de traitement IFTA afin d'obtenir plus d'information sur les taux et la procédure applicables.

Dans cette partie, vous trouvez les taux d'intérêt annuel et mensuel qui sont en vigueur pour la période actuelle ainsi que pour les trois périodes précédentes. Ces taux vous seront utiles pour calculer, s'il y a lieu, les intérêts relatifs à l'IFTA applicables à toute taxe impayée dans le délai prévu pour produire la *Déclaration trimestrielle de la taxe sur les carburants* (CAZ-510). Si vous avez produit le formulaire CAZ-510 en retard, vous devrez calculer les intérêts applicables à partir de la date où la taxe est devenue exigible et jusqu'à la date où vous effectuez votre paiement. Vous trouverez, dans la colonne O du formulaire CAZ-510, le montant positif à multiplier par le taux d'intérêt mensuel en vigueur pour les mois visés.

Taux d'intérêt relatifs à l'IFTA

Période au cours de laquelle le taux est en vigueur	Taux d'intérêt sur une base annuelle	Taux mensuel correspondant
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2022	4 %	0,33 %
Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2022	3 %	0,25 %
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2022	3 %	0,25 %
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2021	3 %	0,25 %

Important : Les textes précédés d'un astérisque (*) contiennent des nouveautés.

Renseignements relatifs à une province ou à un État membre

Alabama. En vertu de la Rebuild Alabama Act (session spéciale 2019-2), le taux de la taxe applicable à l'essence et au diesel a augmenté de 0,06 \$ US par gallon US (3,785 litres) le 1^{er} septembre 2019 et de 0,02 \$ US par gallon US (3,785 litres) le 1^{er} octobre 2020. Il augmentera de 0,02 \$ US par gallon US (3,785 litres) le 1^{er} octobre 2021.

***Alberta.** L'Alberta a suspendu temporairement la perception de la taxe sur les carburants. Pour plus de renseignements, communiquez avec la Finance, Tax and Revenue Administration de l'Alberta.

Arizona. Le taux de la taxe sur les carburants applicable à un véhicule muni de deux essieux et dont le poids brut enregistré ne dépasse pas 11 797 kg est de 0,18 \$ US par gallon US (3,785 litres).

Arkansas. Depuis le 1^{er} octobre 2019, le taux de la taxe applicable à l'essence, à l'éthanol et au méthanol est de 0,245 \$ US par gallon US (3,785 litres). Le taux applicable au diesel et au biodiesel est de 0,285 \$ US par gallon US (3,785 litres).

Californie. Le gaz naturel comprimé (GNC) doit être mesuré, pour chaque 100 pi³ (2,832 m³), à la pression et à la température standards. Tout mélange d'alcool qui ne contient pas plus de 15 % d'essence ou de mazout non coloré (diesel) doit être déclaré comme du E-85 ou du M-85. L'éther diméthylrique et les mélanges d'éther diméthylrique et de gaz de pétrole liquéfié doivent être déclarés comme du propane.

Caroline du Nord. Lorsque le gaz propane liquéfié (GPL) est vendu comme carburant, un gallon US d'essence équivalent est égal à 5,75 lb de GPL (2,57 kg de GPL équivalent à 3,785 litres d'essence). Pour convertir les gallons US de GPL en gallons US d'essence équivalents, divisez le nombre total de gallons US de GPL par 1,353. Dans le cas du gaz naturel comprimé (GNC) vendu comme carburant, un gallon US d'essence équivalent est égal à 5,66 lb de GNC (2,57 kg de GNC équivalent à 3,785 litres d'essence). Pour convertir les pi³ de GNC en gallons US d'essence équivalents, divisez le nombre total de pi³ de GNC par 123,57. Enfin, dans le cas du gaz naturel liquéfié (GNL) vendu comme carburant, un gallon US de diesel équivalent est égal à 6,06 lb de GNL (2,75 kg de GNL équivalent à 3,785 litres de diesel). Pour convertir les gallons US de GNL en gallons US de diesel équivalents, divisez le nombre total de gallons US de GNL par 1,71.

Caroline du Sud. Le gaz naturel liquéfié (GNL) est mesuré en gallons US de diesel équivalents de 6,06 lb de GNL (3,785 litres de diesel équivalent à 2,75 kg de GNL), et le gaz naturel comprimé (GNC) est mesuré en gallons US d'essence équivalents de 5,66 lb de GNC (3,785 litres d'essence équivalent à 2,57 kg de GNC).

Colombie-Britannique. Aux fins de la déclaration, l'éthanol et les mélanges d'essence et d'éthanol doivent être considérés comme de l'essence, alors que le biodiesel et les mélanges contenant du biodiesel doivent être considérés comme du carburant diesel. À la suite du vote 3-2013 – IFTA, le taux de la taxe applicable au gaz naturel comprimé (GNC) est exprimé en cents (¢) par m³. À la suite du vote 5-2015 – IFTA, le taux de la taxe applicable au gaz naturel liquéfié (GNL) est exprimé en cents (¢) par kg. Le taux de la taxe applicable au M-85 est calculé selon un mélange de 85 % de méthanol et de 15 % d'essence.

***Connecticut.** Notez que la taxe sur les carburants ne s'applique pas à l'essence et à l'essence-éthanol (*gazohol*) pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022. Voyez la note SN 2021 (2), *Conversion Factors for Motor Vehicle Fuels Occurring in Gaseous Form*, pour obtenir plus d'information sur les facteurs de conversion applicables au gaz naturel comprimé (GNC) et au propane.

Floride. Pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2023, le gaz naturel (liquéfié et comprimé) continue d'être exempté des taxes imposées en vertu des chapitres 206 et 212 des lois de la Floride.

L'État de la Floride a apporté des changements de taux relativement à l'essence, à l'essence-éthanol (*gazohol*), au diesel et au biodiesel. Ces changements ont été effectués dans le tableau des taux du présent document. Notez que, dans la version officielle du tableau d'IFTA, Inc. pour la période 1T2018, les taux indiqués sont erronés. Il faudrait lire « **0.1172** » au lieu de « 0.1067 » pour l'essence et l'essence-éthanol (*gazohol*), « **0.1167** » au lieu de « 0.1097 » pour le diesel ainsi que « **0.1167** » au lieu de « 0.1151 » pour le biodiesel.

Renseignements relatifs à une province ou à un État membre (suite)

***Georgie.** En vertu du projet de loi 304, la Georgie a suspendu temporairement la perception de la taxe sur les carburants du 18 mars au 14 juillet 2022. Pour plus de renseignements, voyez le bulletin MFT-2022-01 à dor.georgia.gov et les avis importants sur le site d'IFTA, Inc.

Idaho. Depuis le 1^{er} novembre 2007, le diesel vendu par un détaillant situé sur la réserve indienne de Shoshone-Bannock est assujéti à la taxe sur les carburants aux fins de la déclaration et du remboursement de cette taxe. Toutefois, le diesel vendu par un détaillant indien situé sur les réserves indiennes de Cœur d'Alène et de Nez Percé n'est pas assujéti à la taxe sur les carburants et ne donne pas droit à un remboursement. Pour plus d'information, composez le numéro sans frais 1 800 972-7855, poste 7855.

***Île-du-Prince-Édouard.** Un nouveau taux de la taxe sur les carburants s'applique à compter du deuxième trimestre de 2022 en raison de l'augmentation de la taxe sur le carbone le 9 mai 2022. La *Climate Leadership Act* de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.) et le règlement s'y rattachant sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2019. Conformément à ces derniers ainsi qu'à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants, les propriétaires de véhicules admissibles doivent payer une taxe sur le carbone relativement au carburant utilisé à l'Î.-P.-É. Le tableau des taux a été mis à jour afin que soit pris en compte le taux de la taxe sur le carbone pour différents types de carburant.

À la suite du vote 3-2013, le taux de la taxe sur le gaz naturel comprimé (GNC) est exprimé en mètres cubes. À la suite du vote 5-2015, le taux de la taxe sur le gaz naturel liquéfié (GNL) est exprimé en litres équivalents de diesel.

Le taux de la taxe applicable au M-85 est calculé selon un mélange de 85 % de méthanol et de 15 % d'essence. Pour ce qui est du taux de la taxe applicable au A-55, il est calculé selon un mélange de 43 % d'eau et de 57 % d'essence.

Pour plus d'information, communiquez avec la Taxation and Property Records Division du Department of Finance de l'Î.-P.-É.

Illinois. Depuis le 1^{er} juillet 2017, le gaz naturel liquéfié (GNL) et le propane sont taxables aux taux indiqués par gallon US de diesel équivalent. Un gallon US de diesel équivalent correspond à 6,06 lb de GNL (3,785 litres de diesel équivalent à 2,75 kg de GNL), et un gallon US de diesel équivalent correspond à 6,41 lb de propane (3,785 litres de diesel équivalent à 2,91 kg de propane). Multipliez les gallons US de propane taxables et pour lesquels la taxe a été payée en Illinois par 0,651 afin de déterminer les gallons US de diesel équivalents assujéti au taux applicable dans cet État. Quant au gaz naturel comprimé (GNC), il est taxable au taux indiqué par gallon US d'essence équivalent, un gallon US d'essence équivalent correspondant à 5,66 lb de GNC (3,785 litres d'essence équivalent à 2,57 kg de GNC). Tous les autres carburants sont taxables aux taux indiqués par gallon US. Pour plus d'information, consultez le bulletin d'information FY 2017-15 à tax.illinois.gov.

Iowa. Le gaz naturel liquéfié (GNL) se mesure en gallons US de diesel équivalents, un gallon US correspondant à 6,06 lb de GNL (2,75 kg de GNL équivalent à 3,785 litres de diesel). Le gaz naturel comprimé (GNC) se mesure en gallons US d'essence équivalents, un gallon US d'essence correspondant à 126,67 pi³ de GNC (1 m³ de GNC équivaut à 1 litre d'essence). Par ailleurs, le méthanol n'est pas assujéti à la taxe sur les carburants en Iowa, sauf s'il est mélangé à d'autres types de carburant afin d'alimenter un aéronef ou un véhicule à moteur. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'hydrogène est assujéti à la taxe sur les carburants au taux de 0,65 \$ US par gallon US. L'hydrogène se mesure en gallons US de diesel équivalents, un gallon US de diesel correspondant à 2,49 lb d'hydrogène (3,785 litres de diesel équivalent à 1,129 kg d'hydrogène).

L'État de l'Iowa a apporté un changement de taux relativement à l'essence après la fermeture du deuxième trimestre. Ce changement a été effectué dans le tableau des taux du présent document. Notez que, dans la version officielle du tableau d'IFTA, Inc. pour la période 2T2017, le taux indiqué est erroné. Il faudrait lire « **0.1083** » au lieu de « 0.1077 ».

Louisiane. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la taxe sur le gaz naturel comprimé (GNC), le gaz naturel liquéfié (GNL) et le gaz de pétrole liquéfié (GPL) est ajoutée au prix du carburant acheté à la pompe ou provenant d'une installation de stockage.

Maine. Le taux de la taxe sur le gaz naturel comprimé (GNC) est maintenant conforme à l'article R222.

Manitoba. La taxe est calculée en fonction du volume de gaz naturel liquéfié (GNL) et de gaz naturel comprimé (GNC) en m³.

***Maryland.** La taxe sur les carburants ne s'applique pas au Maryland du 18 mars au 16 avril 2022. Toutefois, vous devez quand même déclarer les litres achetés dans cet État à la case D de la partie 2 de la *Déclaration trimestrielle de la taxe sur les carburants* (CAZ-510) ainsi qu'à la case Y de la partie 3.

De plus, vous devez inscrire le nombre de kilomètres parcourus à la case A de la partie 2 et dans la colonne H de la partie 3. Enfin, dans la colonne I de la partie 3, vous devez inscrire le nombre de kilomètres parcourus (colonne H) **moins** le nombre de kilomètres parcourus du 18 mars au 16 avril 2022.

On entend par *gallon US de gaz naturel comprimé* (GNC) un volume de GNC égal à 126,67 pi³ de gaz naturel à une température de 60 degrés Fahrenheit et à une pression de 1 atmosphère, ou encore un volume de GNC de 5,66 lb. De plus, on entend par *litre de GNC* un volume de GNC égal à 1 m³ de gaz naturel à une température de 15 degrés Celsius et à une pression de 1 atmosphère, ou encore un volume de GNC de 0,678 kg.

Minnesota. Le taux applicable au gaz naturel comprimé (GNC) est de 0,00225 \$ US par pi³ (0,02832 m³).

Mississippi. À partir du 1^{er} juillet 2015, le taux de la taxe applicable au gaz naturel liquéfié (GNL) est de 0,18 \$ US par gallon US de diesel équivalent, soit 3,785 litres de diesel équivalents (taux fixé lors de la session législative de 2014). Un gallon US de diesel équivalent de GNL est calculé sur la base de 6,06 lb (3,785 litres de diesel équivalents de GNL sont calculés sur la base de 2,75 kg). De plus, le taux de la taxe sur le gaz naturel comprimé (GNC) est de 0,18 \$ US par 100 pi³ (2,832 m³), calculé sur la base d'un gallon US d'essence équivalent de GNC (3,785 litres d'essence équivalent à 2,57 kg de GNC).

Missouri. Si vous avez obtenu les vignettes appropriées, vous n'avez pas à produire de déclaration concernant le propane ou le gaz naturel. Sinon, vous devez produire une déclaration en utilisant le taux de 0,1950 \$ US.

Renseignements relatifs à une province ou à un État membre (suite)

Montana. Dans l'État du Montana, il n'est plus obligatoire d'inscrire l'essence, l'essence-éthanol (*gazohol*) et l'éthanol dans la déclaration trimestrielle de la taxe sur les carburants.

***New Jersey.** L'État du New Jersey a apporté des changements de taux relativement à tous les types de carburant. Ces changements ont été effectués dans le tableau des taux du présent document. Notez que, dans la version officielle du tableau d'IFTA, Inc. pour la période 2T2022, les taux indiqués sont erronés. Ils ne doivent donc pas être utilisés pour le calcul des taxes à payer dans le formulaire *Déclaration trimestrielle de la taxe sur les carburants* (CAZ-510) [version 2022-06]. Les changements de taux relatifs à l'essence et au diesel ont été effectués dans la version remplissable à l'écran de ce formulaire.

***New York.** Notez que l'État de New York a modifié l'application de la taxe sur les carburants pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2022. Pour savoir comment inscrire correctement le nombre de litres achetés dans la colonne L de la *Déclaration trimestrielle de la taxe sur les carburants* (CAZ-510), consultez la sous-section IFTA du site Internet de Revenu Québec.

Pour obtenir de l'information sur le biodiesel B20, consultez le document *IFTA Reporting Requirements for the Consumption of B20 in New York State* (TSB-M-06[4]M). Pour de l'information sur le gaz naturel comprimé (GNC) et le gaz naturel liquéfié (GNL), consultez le document *Liquefied Natural Gas Treated the Same As Compressed Natural Gas* (TSB-M-13[1]M). Vous trouverez les deux documents à www.tax.ny.gov.

Ohio. De nouveaux taux de la taxe sur les carburants s'appliquent depuis le 1^{er} juillet 2019. Le taux applicable au gaz naturel comprimé (GNC) est passé de 0,10 \$ US à 0,20 \$ US le 1^{er} juillet 2020 et de 0,20 \$ US à 0,30 \$ US le 1^{er} juillet 2021.

Ontario. Depuis le 1^{er} avril 2014, le biodiesel est un produit taxable, et le taux de la taxe qui s'y applique est le même que celui qui s'applique au mazout non coloré (diesel).

Pennsylvanie. Pour convertir des pieds cubes (pi³) de gaz naturel comprimé (GNC) en gallons US d'essence équivalents, divisez les unités de GNC par 126,67. Le mazout coloré et le kérosène coloré ne sont pas taxables s'ils sont consommés en Pennsylvanie par des véhicules à moteur admissibles et autorisés par l'Internal Revenue Service (IRS) à utiliser de tels carburants sur les autoroutes. Le taux de la taxe sur l'électricité est exprimé en kilowattheures (kWh).

Tennessee. De nouveaux taux de la taxe sur les carburants s'appliquent depuis le 1^{er} juillet 2019.

L'État du Tennessee a apporté des changements de taux relativement à l'essence, au mazout non coloré (diesel), au GNL et au GNC après la fermeture du deuxième trimestre. Ces changements ont été effectués dans le tableau des taux du présent document. Notez que, dans la version officielle du tableau d'IFTA, Inc. pour la période 2T2017, les taux indiqués sont erronés. Il faudrait lire « **0.0705** » au lieu de « 0.0847 » pour l'essence, « **0.0600** » au lieu de « 0.0741 » pour le mazout non coloré (diesel), « **0.0705** » au lieu de « 0.0565 » pour le GNL et « **0.0458** » au lieu de « 0.0565 » pour le GNC.

***Terre-Neuve & Labrador.** Notez que la province de Terre-Neuve-et-Labrador a apporté des changements de taux le 1^{er} avril 2022, le 1^{er} mai 2022 et le 2 juin 2022.

Texas. Les carburants suivants achetés au Texas doivent être considérés comme du carburant diesel aux fins de la déclaration : le biodiesel, le diesel renouvelable et les mélanges contenant l'un ou l'autre de ces carburants. Pour des instructions sur la façon de déclarer le biodiesel, le diesel renouvelable et les mélanges, rendez-vous à comptroller.texas.gov/taxes/fuels/docs/biodiesel.pdf ou appelez au 1 800 252-1383 (sans frais).

Une erreur s'est glissée sur le site officiel d'IFTA, Inc., dans le tableau des taux en vigueur pour le quatrième trimestre de 2015. En effet, il contient deux lignes présentant des taux de taxe différents pour l'État du Texas. Ne tenez pas compte de la première ligne.

Utah. Aux fins de l'application de la taxe sur les carburants, le gaz naturel liquéfié (GNL) est mesuré en gallons US de diesel équivalents de 6,06 lb de GNL (3,785 litres de diesel équivalent à 2,75 kg de GNL). Le gaz naturel comprimé (GNC) est mesuré en gallons US d'essence équivalents de 5,66 lb de GNC (3,785 litres d'essence équivalent à 2,57 kg de GNC). De plus, un gallon US d'essence correspond à 2,198 lb d'hydrogène (3,785 litres d'essence équivalent à 1 kg d'hydrogène).

Virginie. Le gaz propane (GP), le gaz naturel comprimé (GNC) et le méthanol sont taxables aux taux indiqués par gallon US d'essence équivalent. Un gallon US d'essence équivalent est égal à 5,75 lb ou à 1,353 gallon US de GP (2,57 kg de GP équivalent à 3,785 litres d'essence), à 5,66 lb de GNC (2,57 kg de GNC équivalent à 3,785 litres d'essence) et à 2,04 gallons US de méthanol. Le gaz naturel liquéfié (GNL) est taxable aux taux indiqués par gallon US de diesel équivalent. Un gallon US de diesel équivalent est égal à 6,06 lb de GNL (2,75 kg de GNL équivalent à 3,785 litres de diesel). Tous les autres carburants sont taxables aux taux indiqués par gallon US. Pour convertir des quantités de GP, de GNC, de GNL ou de méthanol en unités appropriées en vue de produire des rapports IFTA, rendez-vous à www.dmv.virginia.gov/commercial/#mcs/programs/ifta/calculator.html.

Virginie-Occidentale. Notez que, dans la version officielle du tableau d'IFTA, Inc. pour la période 1T2017, les taux indiqués sont erronés. Il faudrait lire « 0.322 » au lieu de « 0.332 » à la ligne des taux des États-Unis et « 0.1140 » au lieu de « 0.1175 » à la ligne des taux du Canada.

Washington. Le biodiesel est considéré comme un carburant spécial, taxable au taux de 0,4940 \$ US par gallon US (3,785 litres), et la taxe relative à ce carburant doit être inscrite à la ligne « Mazout (diesel) » de la déclaration.

Une erreur s'est glissée sur le site officiel d'IFTA, Inc., dans le tableau des taux en vigueur pour le quatrième trimestre de 2015. En effet, il contient deux lignes identiques pour l'État de Washington. Ne tenez pas compte de la première ligne.